

RÈGLEMENT DU TOURNOI DE MEMORISATION FACULTE DE DROIT JULIE-VICTOIRE DAUBIE

ARTICLE 1 - Organisation du jeu

La faculté de droit Julie-Victoire Daubié organise dans le cadre de la Nuit du droit un tournoi de mémorisation. Elle sera dénommée ci-après « l'organisatrice ».
Ce tournoi a pour objectif d'apprendre aux étudiants à utiliser leur mémoire et à l'entraîner.

ARTICLE 2 - Objet du jeu

Le tournoi est gratuit et sans obligation d'achat. Les participant.es auront deux épreuves de mémorisation : l'une portant sur des images et l'autre sur des visages.
La participation au tournoi implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

ARTICLE 3 - Date et durée

Le tournoi sera organisé le lundi 4 octobre 2021 de 18 heures 30 à 20 heures. Chaque participant.e effectuera quatre (4) parties. L'organisatrice se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

ARTICLE 4 - Conditions de participation et validité de la participation

4.1. Conditions de participation

Ce tournoi est ouvert uniquement aux étudiant.es, enseignant.es et personnels de la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié. Il se déroulera sur le site utilisé par le prestataire (SASU Sébastien Martinez) à savoir <https://memoryleague.com/>

4.2. Validité de participation

Les participant.es doivent pouvoir justifier de leur qualité d'étudiant.es, d'enseignant.es ou de personnels de la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié (présentation de la carte étudiante ou d'un certificat de scolarité 2021/2022, carte professionnelle 2021/2022). Toute information mensongère, frauduleuse, falsifiée, inexacte entraînera l'annulation de la participation.

Les étudiant.es, enseignant.es et personnels doivent compléter le formulaire en ligne sur le site de la faculté pour candidater au tournoi. Les participant.es seront sélectionné.es par tirage au sort (liste des participant.es imprimée sur des papiers et tirés au sort). Ils/elles seront informé.es par mail s'ils/elles sont sélectionné.es ou non.

Le jour du tournoi, les participant.es doivent venir avec leur ordinateur. Ils/elles devront se connecter par wifi au site internet du tournoi. Leur adresse mail de l'Université aura été communiquée au prestataire afin que les comptes sur ce site aient été créés.

ARTICLE 5 - Désignation des gagnants

Pour chaque épreuve, le score sera noté et le/la gagnant.e sera celui/celle ayant le meilleur score. En cas de classement ex-aequo, un tirage au sort sera effectué le jour même à la fin des 4 parties. Celui-ci sera effectué par un des personnels ou enseignant.es de la faculté présents le jour du tournoi.

ARTICLE 6 - Publication du nom des gagnant.es

Le résultat sera publié sur le site internet au plus tard 15 jours après la date du tournoi (18 octobre 2021).

ARTICLE 7 - Désignation et remise des Lots

Les lots mis en jeu sont deux places au stage Niveau 1 de la classe virtuelle « Booster votre mémoire » assurée par le prestataire. Le gagnant du tournoi et le participant ayant obtenu la deuxième place remporteront ces lots.

Les accès seront communiqués par l'organisateur par mail aux deux gagnant.es.

ARTICLE 8 - Données nominatives

Les informations recueillies dans le cadre du tirage au sort, font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel uniquement destiné à l'organisation du tournoi. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi Informatique et Libertés modifiée du 6 janvier 1978, les candidat.es bénéficient d'un droit d'accès, d'effacement et de rectification des informations qui les concernent.

Si les candidat.es souhaitent exercer ce droit et obtenir la communication de ces informations, ils doivent s'adresser au délégué à la protection des données en justifiant de leur identité à l'adresse suivante : dpo@univ-lyon2.fr

Le tournoi se déroulera sur le site utilisé par l'organisateur à savoir <https://memoryleague.com/>, les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel uniquement destiné à l'organisation du tournoi.

ARTICLE 9 - Litiges

Le présent règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

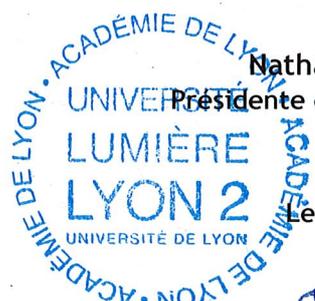
Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au tournoi et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : communication-droit@univ-lyon2.fr

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

ARTICLE 10 - Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du tournoi à l'adresse suivante :

<https://droit.univ-lyon2.fr/faculte/vie-de-la-faculte/actualites/nuit-du-droit-2021>


Nathalie DOMPNIER
Présidente de l'Université Lyon 2
13 SEP. 2021

Pour la Présidente
Par délégation
La Directrice Générale des Services
Irène GAZEL